

Refus d'indemnisation suite à agréssion!

Par Yannick31_old, le 28/10/2007 à 12:54

Bonjour, j'ai fait suite à une agression a mon domicile sur ma personne physique, une demande d'indemnisation auprès de mon assurance habitation pour dégradation volontaire émanant de cette agression.

Effectivement, des taches de sang sur la moquette et les murs de mon logement ont été constatées par les services de police comme étant dû à des blessures que j'aurais contracté lors de cette agression.

Or mon assurance ne veux pas prendre en compte ces faits et refuse de me rembourser les dégâts et me donnent comme excuse que les taches seraient de moi et non dû à mes agresseurs.

Puis-je en vu de ces éléments faire appel de cette décision ? Merci pour votre aide.

Par jeetendra, le 07/11/2007 à 14:21

bonjours normalement le proces verbal relatant l'agression à votre domicile sur votre personne et dressé par la police confirmé par un certificat medical constatant les lesions et fixant les prejudices devrait suffire à faire jouer votre assurance multirisque habitation.

Si en plus vous connaissez vos agresseurs et avez deposez une plainte aupres de la police à leur encontre pour agression, coups et blessures, procedez toujours par courrier recommandé avec accusé de reception avec votre compagnie d'assurance, contactez egalement une association d'aide aux victimes d'agression pour vous accompagner dans vos demarches.

Esperant vous avoir aidé, courage, cordialement

Par papa tango charly_old, le 07/11/2007 à 18:58

vous pouvez toujours contracter une assurance juridique, qui mandatera un avocat (gratuitement) pour attaquer votre assureur récalcitrant....